

Informations techniques

Agrément des centres de rassemblement

Un arrêté ministériel du 16 décembre 2011 modifie les « conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ».

Notre marché considéré comme centre de rassemblement bénéficie d'un agrément jusqu'en 2015 mais celui-ci doit être « réactualisé ».

Un nouveau dossier a donc été déposé en DDPP et c'est également en vue de l'attribution de cet agrément qu'à l'entrée, nous relevons tous les numéros de camion qui entrent sur le marché, la liste, pouvant nous être demandée à tout moment.

Vaccination FCO

Par l'arrêté du 10/12/12, la France est déclarée indemne FCO. Ce texte entre en vigueur le 14 décembre 2012.

La vaccination (sérotypes 1 et 8) est donc interdite en France depuis le 14/12, seule, une dérogation est autorisée dans certaines zones réglementées.

les animaux destinés à l'export n'ont plus à être vaccinés.

Animaux « gestants »

Afin d'être certains que les animaux vendus « gestants », le sont bien, nous demandons un certificat fait par un vétérinaire ou un inséminateur.

Or, selon des retours d'information, certains professionnels (vétérinaires ou inséminateurs) ne sont pas bons du tout!!! En effet, certifier qu'un animal est gestant de 8 mois au mois d'octobre et que ce même animal, en janvier, n'a pas encore vêlé et ne semble pas prêt à le faire, relève de l'incompétence ou « d'autre chose » !!!

A l'avenir, nous allons contrôler les dates de vêlage par rapport aux diagnostics de gestation et s'il s'avère que certains professionnels sont vraiment « hors normes », nous ne prendrons plus en compte leur certificat et vous en serez informé.

« A bon entendeur, salut !!! »



Rappel : responsabilité des acheteurs



Selon le règlement intérieur, les acheteurs sont propriétaires des animaux dès qu'ils sont dans les parcs « acheteur » et en sont, alors, pleinement responsables.

En cas d'accident ou de disparition, c'est l'acheteur qui doit supporter le préjudice.

Informations Diverses

Gré à gré

Suite au départ d'Isabelle DUCARRE, une nouvelle organisation va être mise en place, nous vous informerons dans les jours à venir de celle-ci

Infocadran N° 4

Octobre-Décembre 2012

*Toute l'équipe du Cadran Brionnais
vous souhaite
une nouvelle année pleine d'énergie et de réussite.*

Bonne Année

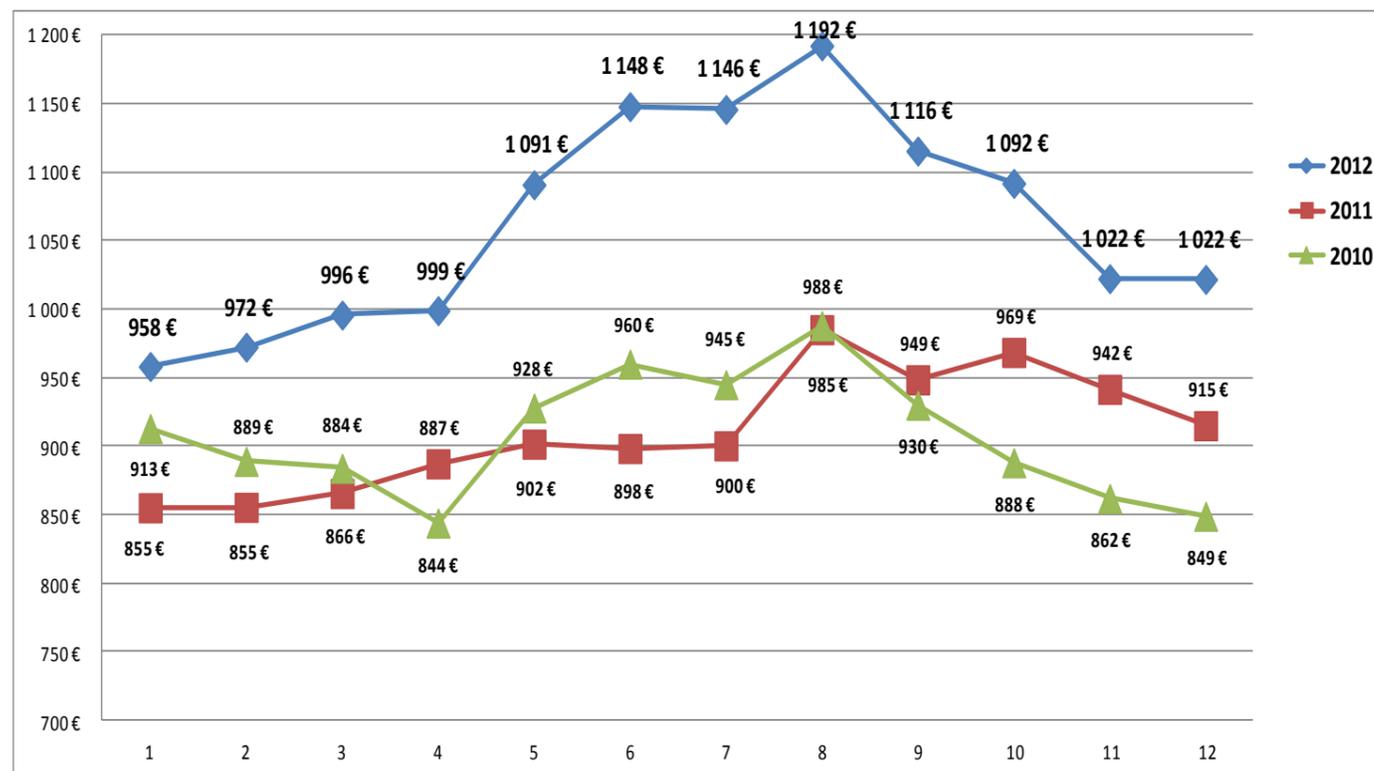


Informations commerciales au 31/12/2012

Effectifs

PERIODE	2011				2012				
	Traditionnel	Cadran		Total des bovins passés sur le marché	Traditionnel	Cadran		Total des bovins passés sur le marché	
		Présentés	vendus			Présentés	Commercialisés		Présentés
TOTAL	9 989	59 237	48 036	69 226	10 607	9 956	52 859	44 069	63 466

Prix de vente moyen de l'ensemble des bovins au cadran/Mois



Prix de vente moyen de l'ensemble des bovins au cadran :

2011 : **916 €**

2012 : **1 065 €**

Informations Administratives

Horaires d'hiver marché au cadran

A compter du 9 janvier 2013, la vente au cadran des jeunes bovins démarrera à 7H00 au lieu de 6H00 et ce, jusqu'au 30 avril 2013.

Tous les horaires du matin au cadran seront donc décalés d'une heure :

- ⇒ ouverture du péage : 3H00
- ⇒ Enregistrement des passeports : 5H00
- ⇒ Déchargement : 5H30

Augmentation des frais de fonctionnement

En 2013, notre cotisation à la FMBV (fédération Française des Marchés de Bétail Vif) va être multipliée par 3 suite à la suppression de subventions versées par Interbev à cette fédération. De plus, la carte d'accès aux marchés aux bestiaux est obligatoire. Nous allons devoir toutes les faire et investir dans du matériel de lecture.

En 2012, la garantie de paiement sur le marché de gré à gré nous a coûté cher :

- Investissement en matériel : changement de matériel informatique
- Création d'un logiciel : celui-ci n'existait pas au niveau national
- Augmentation importante du temps de secrétariat

Et surtout, prise d'une assurance complémentaire pour nous couvrir encore plus malgré les garanties apportées par chaque acheteur et ainsi permettre à certains, occasionnellement de pouvoir acheter des animaux en plus.

L'année 2012 aura été bonne concernant le prix de vente moyen des animaux mais la fin de l'année nous ramène plus près de la réalité par rapport aux années précédentes.

En conséquence, il a été décidé de passer **les frais de fonctionnement** :

⇒ **Vendeur à 1.35 %** (au lieu de 1.25%)

⇒ **Acheteur à 0.80 %** (au lieu de 0.75%)

Et ce, à **compter du 1^{er} janvier 2013**

Calendrier 2013

Nous devons prévoir longtemps à l'avance, nous vous donnons donc certaines dates à retenir :

Jeudi 2 mai 2013 :

- ⇒ le matin : foire aux animaux culards
- ⇒ Aux horaires habituels : le gré à gré
- ⇒ À 13H30 : cadran de l'embouche

Mercredi 8 mai 2013 : cadran et gré à gré

Vendredi 30 Août 2013 : foire aux animaux culards

Semaine du 25 décembre 2013 : pas de marchés

Jeudi 2 Janvier 2014 : marché de gré à gré uniquement